

DISSOLUTION ANTICIPEE

N.B : VOTRE N° SIRET EST EXIGE POUR LA FORMALITE

COÛT

Frais Greffe à l'ordre du GTC de Fort-de-France

- 188,91 € Excepté pour les SARL et SAS dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la direction (dispense de publication au BODACC), soustraire 116 €. Montant à régler : 72,91 €

Frais CCI Martinique

Prestation de base gratuite

Service +

- 70 € Uniquement par Carte bancaire ou en Espèces (faire l'appoint)

Le formulaire M2 est téléchargeable sur

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17342>

PIECES JUSTIFICATIVES

- 1 **extrait Kbis** de moins de 3 mois
- 1 exemplaire **original du procès-verbal** de l'Assemblée Générale ayant décidé de la liquidation et de la nomination du liquidateur
- 1 exemplaire de l'**acte de nomination du liquidateur** comportant l'adresse de la liquidation (si ces renseignements n'apparaissent pas dans le procès-verbal)
- 1 exemplaire du **Journal d'Annonces Légales** ou copie de la **demande d'avis accompagnée de la facture** précisant le nom du journal et la date de parution
- **Si modification statutaire** : • 1 exemplaire des **statuts modifiés** avec date de mise à jour et certifiés conformes par le(s) dirigeant(s)

Si le liquidateur n'est pas le dirigeant

- 1 **copie de la carte d'identité** (recto-verso) ou du **passeport en cours de validité**
- 1 **déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation**

TEL. Accueil : 0596 55 28 17

DISPARITION TOTALE DE LA SOCIETE RADIATION

N.B : VOTRE N° SIRET EST EXIGE POUR LA FORMALITE

COÛT

Frais Greffe à l'ordre du GTC de Fort-de-France**- 13,54 €** Radiation Immatriculation principale

Frais CCI Martinique

Prestation de base gratuite

Service +

- 70 € Uniquement par Carte bancaire ou en Espèces (faire l'appoint)

Le formulaire M4 est téléchargeable sur

<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R17347.xhtml>

PIECES JUSTIFICATIVES

- 1 **extrait Kbis** de moins de 3 mois
- 1 exemplaire **original du procès-verbal de l'Assemblée Générale de clôture de la liquidation**, certifié conforme par le liquidateur. Si boni de liquidation : Enregistrement aux services fiscaux (pas d'enregistrement s'il s'agit d'une EURL ou d'une SASU)
- 1 exemplaire du **bilan de clôture** (comptes définitifs établis par le liquidateur)
- 1 exemplaire du **Journal d'Annonces Légales** ou 1 copie de la **demande d'avis accompagnée de la facture** précisant le nom du journal et la date de parution

Cas particulier : vente de fonds

- 1 **extrait Kbis** de moins de 3 mois
- **1er avis BODACC** (Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales)
- 1 copie de l'**acte de vente enregistré** auprès des services fiscaux
- 1 exemplaire du **Journal d'Annonces Légales** ou 1 copie de la **demande d'avis accompagnée de la facture** précisant le nom du journal et la date de parution

Pour l'activité : Restitution des cartes délivrées

- Exercice d'activités non sédentaires (Décret n° 93-1273 du 30 Novembre 1993)
- Exercice d'activités de la Loi Hoguet (Décret n° 72-678 du 20 Juillet 1972)